REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de SEINE et MARNE Arrondissement de FONTAINEBLEAU Canton de LA CHAPELLE LA REINE Commune de LE VAUDOUE



NOMBRE DE MEMBRES					
Nombre de	Nombre de	Nombres			
membres	membres	de			
en	présents	suffrages			
exercice		exprimés			
11	11	11			

İ	Date de la convocation		
	09 avril 2018		
2			

	Date d'affichage			
١	Date a annonage			
ĺ	09 avril 2018			
ı	U) aviii 2010			

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de Le Vaudoué.

Présents: M. BACQUÉ Pierre, Maire,

M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. CHAMPION Bernard, M. LAGARDE Jean-Marc, Maires-Adjoints,

M. AKRICH Christophe, Mme LEFEVRE Françoise, Conseillers municipaux.

<u>Absents excusés :</u> M. BASSE Cédric, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme JOLY Elisabeth, M. ROMBI Jean-François.

<u>Pouvoirs</u>: M. DESPLANCHES Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAGARDE Jean-Marc, Mme JOLY Elisabeth donne pouvoir à M. BACQUÉ Pierre, M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à M. CAUBET Octave.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LAGARDE

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 7 mars 2018
- 2) Vote du compte de gestion 2017
- 3) Vote du Compte administratif 2017
- 4) Vote affectation résultat 2017
- 5) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 6) Vote des subventions aux associations
- 7) Vote du budget primitif 2018
- 8) Modifications des statuts du SDESM
- 9) Désignation d'une voie au nom du colonel BELTRAME
- 10) Subvention PNRGF réaménagement place Pasteur
- 11) Projets travaux éclairage public 2019 (SDESM)
- 12) Délibération modification statuts du syndicat de musique des 2 vallées
- 13) Délibération dissolution syndicat des eaux
- 14) Indemnisation amiable d'un commerçant
- 15) Adhésion « Voisins vigilants & solidaires »

1 – Approbation du compte-rendu du 07 mars 2018

Les oublis signalés par M. AKRICH ayant été ajoutés par le secrétariat, le compte-rendu est approuvé à l'Unanimité.

2-Vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BACQUÉ, Président,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2017** au 31 décembre **2017** y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/4 - Compte administratif 2017 et Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CHAMPION Bernard, Adjoint, délibérant sur le compte Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CHAMPION Bernard, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Fonctionnement:

RECETTES réalisées :

782 725.35 €

DEPENSES réalisées :

721 494.36 €

Excédent de l'exercice :

61 230.99 €

Excédent reporté (002):

430 846.90 €

Excédent cumulé :

492 077.89 €

Investissement:

RECETTES réalisées:

119 770.67 €

DEPENSES réalisées : 561 252.37 €

Déficit:

441 481.70 €

Restes à réaliser :

115 100.00 €

Restes à réaliser :

12 759.12 €

Soit un besoin net d'investissement de 187 250.22 €.

- 2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- 4) Considérant le déficit d'investissement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 s'élevant à 492 077.89 ainsi:
 - la somme de 187 250.22 € à la section d'investissement au compte 1068.
 - la somme de 304 827.67 € à la section de fonctionnement au compte 002.

5-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2018. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal Décide, à l'Unanimité d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

	Bases notifiées	Taux votés
Taxes Habitation	2.077.300	10,04 %
Taxe Foncière (bâti)	1.226.668	17,12 %
Taxe Foncière (non bâti)	44.277	53,24 %

6 - Vote des subventions aux Associations

Vu les demandes formulées par les associations, Monsieur le Maire propose de voter pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement (Art 6574 du budget) autres organismes, comme suit :

Age d'Or:

900,00€

Ainés du Canton:

100,00 €

Amis du Patrimoine

100,00 €

Anciens combattants:

400,00 €

Anciens sapeurs-pompiers

100,00 €

CAMELEART:

1250,00 € (750 €/Fonctionnement et 500 € Fête de la musique)

APE:

200,00€

FNACA:

100,00 €

SDIS - JSP:

300,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention):

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018/chapitre 012.

7 – Vote du Budget 2018

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2018 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le maire à établir un Budget Unique.

DECIDE de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2017 :

Section Fonctionnement excédent :

492 077,89 €

Section Investissement déficit

289 591,10 €

ACCEPTE à l'unanimité le Budget 2018 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement: 1 145 474,67 €

Section Investissement:

755 685,51 €

8 – Modification des statuts du SDESM

Monsieur CAUBET, Adjoint expose le projet de statuts transmis par le SDESM;

VU la délibération n° 2018-5 su Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

APPROUVE les modifications des statuts

9 - Désignation d'une voie au nom du Colonel BELTRAME

Monsieur le Maire rappelle que tel un héros de la résistance, sorti seul du groupe pour faire libérer une femme.

De par sa carrière de baroudeur, il a montré l'exemple à ses hommes. En hommage et après concertation avec les conseillers municipaux, La Place de la Félarde semble en correspondance avec l'acte et la mémoire de l'homme. Cette place s'appellera désormais « SQUARE DU COLONEL BELTRAME »

Les membres absents mais ayant répondu avec émotion sont associés ce jour à cette décision.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, APPROUVE cette décision.

10 - Demande de subvention au PNRGF

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le PNRFG pour le projet d'aménagement de la Place Pasteur.

Le Conseil municipal, à la majorité, AUTORISE la demande de subvention.

11-SDESM: Projet de travaux éclairage public 2019

- M. CAUBET présente à l'assemblée les 2 solutions pour le programme d'éclairage public 2019 :
- 1° Déléguer au SDESM la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, qui seront gratuites pour la commune
- 2° Faire effectuer les travaux par l'entreprise de notre choix, après mise en concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, OPTE pour la solution 1.

12 - SYNDICAT DE MUSIQUE DES 2 VALLEES: Modification des statuts

Afin de se conformer à l'avis du comité syndical de musique, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la modification des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la modification des statuts.

13- Indemnisation d'un commerçant

Monsieur le Maire rappelle la gêne occasionnée par les travaux rue principale, due aux travaux d'enfouissement.

La commune a été sollicitée par un commerçant arguant la perte financière pour son commerce.

Il n'y a aucune obligation légale mais le maire veut bien trouver une solution amiable. Il faut souligner que le commerçant qui fermait habituellement une journée a fermé le mercredi et le jeudi. La commune a décidé néanmoins de faire un geste. Au nom du conseil d'adjoints, le maire propose un montant de 4000,00 euros.

Le conseil municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention), ACCEPTE cette proposition.

14-Voisins vigilants

Avant de passer la parole à Jean-Marc LAGARDE (initiateur du projet), Monsieur le Maire le félicite pour la bonne tenue du site internet de la mairie, la communication et ce projet apprécié par la commune dans le cadre citoyen.

Il s'agit d'un réseau social de voisinage basé sur une plate-forme de lutte contre l'insécurité.

La communication sera faite par des flyers et des panneaux signalétiques.

A l'unanimité, le projet est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire.



Conseil municipal du 07 avril 2017